

# PRÉAVIS N° 32/2017

## AU CONSEIL COMMUNAL

### **Cheminements piétonniers**

#### **Centre d'enseignement post-obligatoire de Nyon**

Demande de crédit pour la participation communale destinée au financement des aménagements extérieurs, soit :

Trottoir le long de la route  
de Clémenty

CHF 156'000.- TTC

Cheminement piétonnier le long  
de l'entrée principale du Gymnase

CHF 82'000.- TTC

Travaux des Services industriels

CHF 230'000.- HT

**Déléguée municipale : Mme Roxane Faraut Linares**

**1<sup>re</sup> séance de la commission**

Date	Mardi 14 mars 2017 à 19h15
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférences 1

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **I. Introduction**

---

### **I.1 Rappel**

L'agrandissement du Gymnase de Nyon et son regroupement avec l'Ecole professionnelle commerciale de Nyon (EPCN) sur le même site a fait l'objet d'un décret en 2003 par lequel le Grand Conseil accordait au Conseil d'Etat un crédit d'études pour la réalisation du Centre d'enseignement post-obligatoire de Nyon (CEPN).

Le regroupement de ces deux établissements a engendré une augmentation des élèves d'environ 30% sur le site puisque leur nombre est passé de 1'400 à 1'800 étudiants par jour. L'important volume supplémentaire de piétons nécessite aujourd'hui d'améliorer l'accessibilité et le transit des modes doux par l'aménagement de cheminements piétonniers.

Ces aménagements s'inscrivent dans le schéma des cheminements piétonniers et cyclables planifiés dans le concept de mobilité urbaine.

Le tronçon situé entre le sentier des Ruettes et la route Divonne, qui transite à l'intérieur du site, est un maillon important de l'axe nord-sud qui permet aux usagers de se déplacer en toute sécurité et en toute quiétude en dehors du trafic automobile.

Le crédit de réalisation du CEPN a été accordé par le Grand Conseil en 2010. Il comprenait la construction d'un bâtiment pour les salles de classe, un autre pour les salles de gymnastique, le réaménagement partiel du bâtiment existant et les aménagements extérieurs.

A ce jour, le bâtiment pour les salles de classe ainsi que le réaménagement partiel du bâtiment existant sont réalisés et les salles de gymnastique sont en cours de réalisation.

### **I.2 Aspect foncier**

L'Etat était déjà propriétaire des biens-fonds N° 584 et 600 situés au nord de la ligne de chemin de fer CFF Nyon – Eysins (voir plan en annexe). Il bénéficiait, depuis 2007, d'un droit d'emption inscrit au registre foncier pour assurer à terme l'acquisition de la parcelle N° 586 localisée au sud desdites voies et qui appartenait à la Ville de Nyon. Les travaux de réalisation des salles de gymnastique ont débuté suite à la signature d'une convention entre la Ville et le Canton de Vaud. Le bien-fonds a été acquis par l'Etat de Vaud le 7 juin 2016.

Dans le cadre de la modification de l'addenda au plan d'extension les Ruettes, des bilatérales entre l'Etat de Vaud et la Commune de Nyon ont permis d'aboutir à une convention ratifiée en mars 2012 et soumise au Conseil communal le 25 juin 2012 (préavis N° 55/2012 : "Adoption de la modification de l'addenda au plan d'extension « Les Ruettes »"). Cette convention règle notamment les aspects fonciers liés aux échanges de terrain et à l'inscription de servitudes de passage public pour les cheminements piétonniers.

Par ailleurs, elle précise la répartition des frais de réalisation et d'entretien de l'ensemble des cheminements piétons entre les deux parties. Concernant les frais de réalisation, elle stipule :

- que l'Etat de Vaud donne son accord pour la réalisation d'un trottoir d'une largeur de 3.5 mètres sur la parcelle N°586 le long de la route de Clémenty. Il sera financé, entretenu et nettoyé par la Commune ;
- que la Commune de Nyon remet en état et à sa charge le tronçon de cheminement piétonnier situé le long de l'entrée principale.

## 2. Description du projet

---

### 2.1 Trottoir le long de la route de Clémenty

Dans le cadre des aménagements extérieurs, le terrain naturel de la parcelle N° 586 sera rehaussé au niveau de la chaussée existante (DP 1075). Ce modelage local du terrain permettra de supprimer le mur de soutènement qui sépare la route de l'ancien parking des Ruettes et de réaliser un trottoir de 3.5 mètres de large entre le pont CFF, qui enjambe les lignes CFF Genève – Lausanne, et le passage à niveau de la route de Clémenty. Dans le cadre de ces travaux, l'arrêt de bus définitif ainsi que le rehaussement du quai seront réalisés.

La construction de ce nouveau trottoir permettra d'assurer la continuité du cheminement piétonnier à l'Est (côté Lausanne) de la route de Clémenty entre l'avenue Reverdil et le giratoire Divonne / Stand / Clémenty.

### 2.2 Cheminement piétonnier (le long de l'entrée principale du gymnase)

Le cheminement piétonnier actuel a une largeur d'environ 1.5 mètre et son tracé est légèrement sinueux tant horizontalement que verticalement. De plus, la partie médiane du sentier se compose de galets qui le rendent considérablement inconfortable.

Le projet propose d'élargir le passage à 2.5 mètres et de corriger son tracé en plan afin de réaliser un tronçon totalement rectiligne avec des pentes adoucies. La totalité du chemin réaménagé sera réalisé en enrobé bitumineux et le tronçon central en galets supprimé. Le futur cheminement offrira ainsi un aménagement continu confortable et de qualité.

### 2.3 Extension des Services industriels

#### 2.3.1 Electricité

Selon la convention, l'éclairage de tous les cheminements est à la charge de la Commune. Ainsi, le cheminement piétonnier va être équipé de quatre mâts de 4.5 mètres hors sol. Ils accueilleront des luminaires LED de type CitySpirit d'une puissance de 27 W. Cet équipement assurera la continuité de l'éclairage du même type, situé en aval, soit sur le chemin des Ruettes et longeant la voie CFF.

Des tubes en attente sont déjà présents sur le terrain. Il sera donc inutile de fouiller l'entier du chemin. La partie génie civil intégrera la création de bases pour les candélabres et les tronçons de raccordement. D'autre part, il n'y a pas de travaux liés à la basse tension dans ce secteur.

Le coût de ces travaux est devisé à CHF 36'000.-.

A la route de Clémenty, la démolition du mur et la création du trottoir imposent le déplacement d'un mât d'éclairage public qui se trouve actuellement sur la parcelle N° 586. Cet élément sera déplacé de l'autre côté de la route, côté Genève.

Par ailleurs, afin de permettre le bouclage du réseau basse tension, un tube en attente sera placé dans le trottoir.

Les coûts des travaux liés à l'éclairage public dans ce secteur sont estimés à CHF 8'100.- et ceux liés à la basse tension à CHF 36'900.-.

	Eclairage public (EP)	Basse tension (BT)
Secteur cheminement piétonnier	36'000.-	0.-
Secteur route de Clémenty	8'100.-	36'900.-
<b>TOTAL</b>	<b>44'100.-</b>	<b>36'900.-</b>

### **2.3.2 Eaux**

L'élargissement du chemin piétonnier à 2.5 mètres nécessitera le déplacement et le remplacement d'une borne hydrante vétuste. De plus, sur le tracé du nouveau chemin se trouve une canalisation d'eau potable en fonte grise, celle-ci sera également remplacée par une nouvelle conduite d'un diamètre de 150 mm.

Le coût des travaux liés au remplacement de la borne hydrante et de la conduite d'eau potable est estimé à **CHF 45'000.-**.

A la route de Clémenty, l'emprise au sol du nouveau trottoir impose le déplacement d'une chambre de vanne de régulation de pression (type Clayton). Ce type d'élément permet d'assurer la connexion de secours entre les réseaux de distribution dits supérieur et moyen. Ainsi la chambre existante sera démolie, et une nouvelle sera implantée plus au sud en dehors de l'emprise du trottoir.

Les dimensions de la chambre sont les suivantes:

Longueur : 4 mètres ; largeur : 2.5 mètres ; profondeur : 2.5 mètres.

Il sera également nécessaire d'installer une nouvelle conduite d'eau potable qui assurera la connexion du réseau entre la chambre existante et la nouvelle. Il s'agit d'installer une canalisation en polyéthylène de diamètre 225 mm – PN16, sur une longueur d'environ 50 mètres.

L'ensemble des travaux comprend :

- la démolition de l'ancienne chambre ;
- le terrassement de la nouvelle chambre ;
- la maçonnerie de la nouvelle chambre ;
- l'écoulement d'une grille de sol vers les eaux claires ;
- la fourniture et la pose de l'appareillage (vanne, compteur, bypass, etc ...) ;
- la mise en place de la conduite de distribution entre la chambre existante et la nouvelle.

Le montant des travaux s'élève à CHF 159'000.-.

La partie concernant la chambre, soit CHF 55'000.-, étant portée au budget 2016 d'extension des Services industriels, le solde sera requis par le présent préavis pour un montant de **CHF 104'000.-**.

## 2.4 Calendrier

La réalisation des aménagements extérieurs est planifiée pour le printemps 2017 avec comme objectif de les terminer pour la rentrée scolaire 2017. Le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) du Canton n'a pas encore transmis aux entreprises les dossiers d'appels d'offres relatifs aux aménagements extérieurs. Dès lors, afin d'obtenir le financement de la part communale pour la fin des travaux, le montant du préavis se base sur des devis estimatifs.

## 3. Incidences financières

Les coûts du génie civil du nouveau trottoir et le réaménagement du cheminement piétonnier font l'objet de devis estimatifs à +/- 20%.

### Trottoir le long de la route de Clémenty

Travaux de génie civil	CHF	119'300.-
Marquage et signalisation	CHF	3'000.-
Ingénieurs civils	CHF	5'000.-
Géomètre (cadastration après travaux)	CHF	4'500.-
<u>Divers et imprévus</u>	<u>CHF</u>	<u>12'600.-</u>
Sous total trottoir HT	CHF	144'400.-
<b>Sous total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>156'000.-</b>

### Cheminement piétonnier

Travaux de génie civil	CHF	66'000.-
Géomètre (cadastration après travaux)	CHF	2'500.-
<u>Divers et imprévus</u>	<u>CHF</u>	<u>7'400.-</u>
Sous total cheminement piétonnier HT	CHF	75'900.-
<b>Sous total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>82'000.-</b>

<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>238'000.-</b>
------------------	------------	------------------

La réalisation du quai de l'arrêt de bus "Martavaux" situé le long de la route de Clémenty fait l'objet d'une demande de participation financière auprès du Conseil régional dans le cadre du fonds régional des transports publics.

La fraction à charge du Conseil régional devra, dans un premier temps, faire l'objet d'une validation du Comité de direction (CODIR) et dans un deuxième temps, être soumise à la décision du Conseil intercommunal.

### Services industriels

Eclairage public (EP)	CHF	44'100.-
Réseau basse tension (BT)	CHF	36'900.-
<u>Eaux</u>	<u>CHF</u>	<u>149'000.-</u>
<b>Total HT</b>	<b>CHF</b>	<b>230'000.-</b>

## **4. Aspects du développement durable**

---

### **4.1 Dimension économique**

Sans parler de partenariat, nous pouvons certainement affirmer que la bonne coordination entre les Services du Canton de Vaud et ceux de la Ville de Nyon a permis de réduire les coûts de réalisation.

La technologie des LEDS induit une consommation électrique plus faible ainsi que des coûts de maintenance diminués grâce à leur longévité.

### **4.2 Dimension sociale**

L'amélioration de l'aménagement des deux cheminements piétonniers et cyclables assure une meilleure accessibilité au gymnase et une connexion sécurisée entre le centre-ville et les quartiers au nord-ouest de la ville

### **4.3 Dimension environnementale**

Le développement des cheminements piétonniers participe à la concrétisation des objectifs énoncés dans le concept de mobilité en faveur du report modal de la voiture vers les mobilités douces. Les effets sur l'environnement seront ainsi perceptibles puisque le recours systématique à la voiture en sera réduit.

Par ailleurs, les LEDS ont une consommation électrique plus faible que la technologie utilisée jusqu'à maintenant.

## **5. Conclusion**

---

Conformément aux termes de la convention signée en mars 2012, la Commune de Nyon s'est engagée à financer certains aménagements qui permettent d'accéder au Centre d'enseignement post-obligatoire ou de le traverser pour relier le centre-ville au secteur Nord-Est de la commune.

En effet, la réalisation du trottoir le long de la route de Clémenty ainsi que le réaménagement du cheminement piétonnier le long de l'entrée principale du gymnase visent à améliorer les déplacements nord-sud de la ville pour les piétons et cyclistes et à sécuriser les conditions d'accès au centre d'enseignement post-obligatoire.

D'autre part, la création d'un trottoir du côté Lausanne de la route de Clémenty permet de réaliser un itinéraire piéton continu entre l'avenue de Reverdil et le giratoire Divonne / Stand / Clémenty.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 32/2017 concernant la participation communale destinée au financement des aménagements extérieurs du CEPN,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'autoriser la Municipalité à financer les travaux nécessaires à la réalisation du trottoir à la route de Clémenty et le cheminement piétonnier le long de l'entrée principale du gymnase, ainsi qu'à l'extension du réseau des Services industriels dans le cadre de l'agrandissement du Centre d'enseignement post-obligatoire de Nyon ;
2. d'accorder un crédit de CHF 156'000.- TTC pour la réalisation d'un trottoir le long de la route de Clémenty, qui sera porté au compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans ;
3. d'accorder un crédit de CHF 82'000.- TTC pour l'aménagement du chemin piétonnier situé le long de l'entrée principale du gymnase, crédit qui sera porté au compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans ;
4. d'accorder un crédit de CHF 230'000.- HT pour l'extension du réseau des Services industriels. Il sera comptabilisé de la manière suivante :
  - a. un montant de CHF 36'900.- HT pour les travaux sur le réseau basse tension, qui sera porté au compte N° 9144.30 du Service de l'électricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépense amortissable en 30 ans ;
  - b. un montant de CHF 44'100.- HT pour l'éclairage public, qui sera porté au compte N° 9144.30 du Service de l'électricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépense amortissable en 20 ans ;
  - c. un montant de CHF 149'000.- HT pour les travaux sur le réseau d'eau potable, qui sera porté au compte N° 9144.06 du Service des eaux et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépense amortissable en 30 ans.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 janvier 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

## **Annexes**

---

- Tableau d'investissement
- Plan de situation



FICHE D'INVESTISSEMENT

**PREAVIS No. 32/ 2017**      **Cheminements piétonniers**  
**Centre d'enseignement post-obligatoire de Nyon (CEPN)**      Date: Nyon le 23.01.2017  
**Demande de crédit pour un total de CHF 468'000**

Demande de crédit pour la participation communale destinée au financement des aménagements extérieurs, soit :  
 Trottoir le long de la route de Clémenty CHF 156'000.- TTC  
 Cheminement piétonnier le long de l'entrée principale du gymnase CHF 82'000.- TTC  
 Travaux des Services industriels CHF 230'000.- HT

Situation des préavis au 23.01.2017	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total des préavis votés par le Conseil communal	29'025'473	50'380'112	23'536'763	140'743'407	39'200'329	0

Situation des emprunts au 23.01.2017	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Plafond d'emprunt selon préavis N°15/2016 adopté le 12.12.2016	225'000'000	225'000'000	225'000'000	225'000'000	225'000'000	360'000'000
Emprunts au 1er janvier	122'883'270	127'883'270	142'797'505	156'706'657	168'024'886	213'000'000
Evolution des emprunts durant la période +/-	5'000'000	14'914'235	13'909'152	11'318'229	44'975'114	0
Emprunts fin période/date du jour	127'883'270	142'797'505	156'706'657	168'024'886	213'000'000	213'000'000




Cautionnements et garanties	
Plafond (préavis N°15/2016)	30'000'000
Engagé	-10'515'799
Caution demandée	0
Disponibles	19'484'201

Dépenses et recettes d'investissement			Estimation des dépenses d'investissements nets					Estimation amort. + entretien		
Descriptif/Libellé	CHF TTC/HT	2017 100%	2018	2019	2020	2021	TOTAL	Durée ans	Montant Amortiss.	Entretien annuel
Aménagement du chemin piétonnier situé le long de l'entrée principale du gymnase	TTC 82'000	82'000					82'000	30	2'733	
Travaux d'extension SI sur le réseau basse tension	HT 36'900	36'900					36'900	30	1'230	
Travaux d'extension SI sur le réseau d'éclairage public	HT 44'100	44'100					44'100	20	2'205	
Travaux d'extension SI sur le réseau d'eau potable	HT 149'000	149'000					149'000	30	4'967	
<b>Total de l'investissement</b>	<b>468'000</b>	<b>468'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>468'000</b>		<b>16'335</b>	

Financement du préavis	
Budget de fonctionnement:	
Trésorerie courante	
Investissement:	
Trésorerie/Emprunts dont	468'000

Estimation des coûts d'exploitation		2017	2018	2019	2020	2021	2022
Libellé / années							
Coût total d'exploitation		0	9'360	25'368	25'042	24'715	24'388
Intérêts en %	2.00%	0	9'360	9'033	8'707	8'380	8'053
Amortissements		0	0	16'335	16'335	16'335	16'335

LEGENDE

-  Cheminement existant en galets supprimé
-  Réaménagement cheminement piétonnier
-  Nouveau trottoir

ECHELLE: 1/1000

